

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION

DEPARTEMENT DU MARCHÉ COMMUN

DIRECTION DU COMMERCE ET DE LA CONCURRENCE



N° 065 /CEMAC/C/P/DCC

Malabo, le 21 AOUT 2023

Objet : Publication des projets de concentration notifiés à la Commission de la CEMAC sur le site web de la Commission de la CEMAC.

La présente publication est faite, conformément aux dispositions du Règlement n°06/19 UEAC-639-CM-33 du 07 avril 2019, relatif à la concurrence et de ses textes subséquents, en particulier l'article 56 nouveau, du Règlement n° 000140 du 16 mars 2023, modifiant et complétant certaines dispositions du Règlement n°000350 du 25 septembre 2020 relatif à la procédure pour l'application des règles de la concurrence.

Les personnes et les entreprises intéressées disposent d'un délai de 14 jours, à compter de la date de la présente publication faite sur le site web de la Commission de la CEMAC, pour faire valoir auprès de la Commission, leurs observations écrites sur les projets de concentration décrits ci-dessous.

1- PROJET D'ACQUISITION DU CONTRÔLE EXCLUSIF DE L'AUTORISATION EXCLUSIVE D'EXPLOITATION ABLETTE ET DES DROITS DANS LE CONTRAT DE PARTAGE DE PRODUCTION OWALI AU TITRE DE L'AUTORISATION ABLETTE PAR PERENCO OIL & GAS GABON S.A.

Le projet d'acquisition susvisé a été notifié au siège provisoire de la Commission de la CEMAC à Malabo en Guinée Equatoriale CEMAC le 19 juin 2023.

L'entreprise acquéreuse, le groupe Perenco, est active dans le secteur du pétrole et du gaz (prospection de pétrole brut et de gaz, activités de production et de vente en gros de ces produits, activités de transport de pétrole brut et de gaz naturel par oléoducs onshore et offshore, exploitation de terminaux pétroliers pour assurer les opérations de stockage et de chargement desdits produits).

La cible, Ablette est un gisement pétrolier situé au large du Gabon. Les activités d'exploitation conduites sur ce gisement sont autorisées par l'Autorisation exclusive d'exploitation (AEE) Ablette et par le Contrat d'exploitation et de partage de production (CEPP).

Le Vendeur, Stream Oil Owali S.A. est une société détenue par Stream Oil Limited. Le groupe Stream Oil est actif dans le secteur de l'exploration, du développement et de la production de pétrole.

Dans le cadre de la transaction, le groupe Perenco souhaite acquérir, à travers sa filiale Perenco Oil & Gas Gabon S.A., une participation de la société Stream Oil Owali S.A. dans la Cible.

2- PROJET D'ACQUISITION DU CONTRÔLE EXCLUSIF PAR PERENCO OIL & GAS GABON S.A. DE DIVERS ACTIFS PÉTROLIERS SITUÉS AU GABON AUPRÈS DE TULLOW OIL GABON S.A

Le projet d'acquisition susvisé a été notifié au siège provisoire de la Commission de la CEMAC à Malabo en Guinée Equatoriale le 23 juin 2023.

L'entreprise acquéreuse, le groupe Perenco est active dans le secteur du pétrole et du gaz (prospection de pétrole brut et de gaz, activités de production et de vente en gros de ces produits, activités de transport de pétrole brut et de gaz naturel par oléoducs onshore et offshore, exploitation de terminaux pétroliers pour assurer les opérations de stockage et de chargement desdits produits).

L'opération notifiée consiste en l'acquisition du contrôle exclusif de trois actifs pétroliers situés au Gabon par Perenco Oil & Gas Gabon S.A., une société du groupe Perenco, auprès de Tullow Oil Gabon S.A., une société du groupe Tullow Oil, aux termes d'un seul et même contrat d'échange de participations dans divers permis situés au Gabon. Ces actifs sont : Limande, Turnix et Moba.

Le Vendeur, Tullow Oil Gabon S.A. est une société détenue par Tullow Oil Plc, lequel est un groupe actif dans les secteurs du pétrole brut et du gaz naturel.

Le Commissaire,



MBOGO Ngabo Seli